

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Gabrielle Jean**

<https://www.cadre21.org/membres/9180f717629159eea20daf1e>

Date d'obtention : 2021-05-04 19:13:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode Sexto se veut simple, mais efficace. Protocole facile à suivre et le même pour tous. Peu importe quels intervenants formés de l'école interviendra, nous le ferons de la même façon, dans le respect de l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Des directives claires et précises de quoi et comment faire qui éliminera les doutes lors de mes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Le respect de leur vie privée et à leur sentiment de confiance.